



MRC des Pays-d'en-Haut

Estérel | Lac-des-Seize-Îles | Morin-Heights | Piedmont | Saint-Adolphe-d'Howard | Saint-Sauveur
Sainte-Adèle | Sainte-Anne-des-Lacs | Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson | Wentworth-Nord

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 490-2024 RÉGISSANT LES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée QUE :

QUE le RÈGLEMENT NO 490-2024 régissant les séances du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a été adopté de la façon suivante :

- 8 octobre 2024: Avis de motion
- 8 octobre 2024: Dépôt du projet de règlement
- 27 novembre 2024: Adoption par le conseil de la MRC
- 12 décembre 2024 : Entrée en vigueur

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'adresse suivante, sous la rubrique « règlements » : <https://lespaysdenhaut.com/documents-et-publications-2021/>
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 16 décembre 2024.

Mélissa Bergeron-Champagne
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Mélissa Bergeron-Champagne, soussignée, de la Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 16 December 2024., entre 13h et 16h.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Patrick Paradis soussigné(e), de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 17 décembre 2024, entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 décembre 2024.